



ELEGOUHY



“ Nous réalisons des économies de plus de 60 % grâce à des luminaires LED avec détection de présence. Ils sont éteints entre 22 h et 5 h du matin et ne se rallument que lorsqu’il y a une détection. On arrive ainsi à concilier la sécurité du territoire et la volonté de ne pas éclairer pour rien. »

Aymar de Germa, président du SDE 18

de visualiser les luminaires en panne et de piloter à distance le réseau d'éclairage. Là encore, le LED n'est pas obligatoire. Clermont-Ferrand, une référence de la télégestion, ne possède ainsi que 10 % de son parc en LED (lire encadré page 24).

D'autres dispositifs requièrent en revanche d'utiliser la LED. Leurs déploiements restent donc encore aujourd'hui limités. C'est le cas de la détection de présence. Ce système permet de n'allumer des luminaires que lorsque qu'il y a une présence détectée : un piéton, un cycliste ou un véhicule. La commune d'Aubinges (Cher) fut la première collectivité rurale à mettre en place ce système dès 2012. « Nous réalisons des économies de plus de 60 % grâce à des luminaires LED avec détection de présence. Ils sont éteints entre 22h et 5 h du matin et ne se rallument que lorsqu'il y a une détection. On arrive ainsi à concilier la sécurité du territoire et la volonté de ne pas éclairer pour rien », explique Aymar de Germa, président du SDE 18, le syndicat départemental d'énergie du Cher.

Extrait du dossier Smart Lighting de Smartcitymag
Février 2018

